

Québec, 28 octobre 2025

Par courriel

M. Yann Crespin
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information - réponse

Monsieur,

Nous répondons à votre demande d'accès, reçue par courrier électronique le 14 octobre 2025, en vertu de l'art. 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (la Loi). Voici les réponses aux 6 éléments de votre demande.

1. Rémunération, conditions et avantages

Vous trouverez l'information demandée concernant le directeur général (26 novembre 2018), le directeur du projet de l'Espace Riopelle (engagé comme directeur des finances, le 19 janvier 2009), le directeur général adjoint (23 janvier 2023), le directeur des technologies de l'information (10 janvier 2022), la directrice des communications et du marketing (15 mars 2021) et le directeur des contenus de l'Espace Riopelle (engagé le 26 septembre 2022 comme directeur à la conservation), à la page 113 du [Rapport de gestion 2024-2025](#). Pour les autres directeurs :

Poste	Date entrée en fonction	Salaire annuel	Avantages sociaux
Directrice- médiation et de l'expérience visiteur	2019-06-10	136 685 \$	≈ + 20 %
Directrice - collections	2010-11-22, comme directrice en 2024	114 748 \$	
Directrice - expos et partenariats int.	2024-07-17	136 685 \$	
Directrice - talents et culture	2024-08-13	119 586 \$	

Voici l'information pour les autres postes de cadres :

Poste	Date entrée en fonction	Classe salariale
Secrétaire général et conseiller juridique	2019-11-04	Classe 4
Cheffe - muséographie	2019-06-14	Classe 4
Cheffe - ressources financières	2022-08-29	Classe 4
Cheffe - médiation	2019-04-03	Classe 5
Cheffe - agence - numérique, communications et marketing	2022-06-01	Classe 5
Chef - ressources matérielles	2021-11-15	Classe 5
Cheffe - sécurité	2021-09-13	Classe 5
Cheffe - innovation et vision numérique	2024-09-30	Classe 5

Voici les échelles par classe.

Classe	Taux au 2019-04-01		Taux au 2020-04-01		Taux au 2021-04-01		Taux au 2022-04-01	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
1	122 843 \$	157 239,00	125 300 \$	160 384 \$	127 806 \$	163 592 \$	131 575 \$	168 416 \$
2	109 779 \$	140 517,00	111 975 \$	143 327 \$	114 215 \$	146 194 \$	118 538 \$	151 728 \$
3	98 105 \$	125 574,00	100 067 \$	128 085 \$	102 068 \$	130 647 \$	106 785 \$	136 685 \$
4	87 671 \$	112 219,00	89 424 \$	114 463 \$	91 212 \$	116 752 \$	96 209 \$	123 148 \$
5	78 348 \$	100 286,00	79 915 \$	102 292 \$	81 513 \$	104 338 \$	86 670 \$	110 937 \$
6	70 913 \$	90 768,00	72 331 \$	92 583 \$	73 778 \$	94 435 \$	78 083 \$	99 946 \$
7	64 183 \$	82 154,00	65 467 \$	83 797 \$	66 776 \$	85 473 \$		
8	58 091 \$	74 357,00	59 253 \$	75 844 \$	60 438 \$	77 361 \$		
9	52 578 \$	67 300,00	53 630 \$	68 646 \$	54 703 \$	70 019 \$		

Ils sont sur des postes réguliers et non syndiqués.

2. Description de fonctions et mandats

Dans le cadre du projet d’Espace Riopelle, qui représente plus qu’un édifice, le Musée doit diriger la réalisation de différents événements, publications, et éléments *ad hoc* qui pourraient survenir. Nous avons ainsi affecté une de nos ressources-cadres déjà à notre embauche à ce mandat spécifique et évolutif, et en lien avec son poste précédent de directeur de la conservation. À titre d’exemples, le Musée organisera un symposium à visée internationale en 2026, une chaire muséale a été créée et une publication sur Riopelle en lien avec son centenaire, à dévoiler lors de cet événement est prévue. Vu la nature particulière et la contemporanéité du mandat, nous n’avons pas à ce jour de document, comme vous le requérez.

3. Processus de recrutement

Le comité de sélection pour cette embauche était composé du DG, du DGA, de la directrice, Talents et culture, de même que d’un membre du comité des ressources humaines. De très bonnes candidatures ont été reçues. Le comité de sélection a retenu la personne en poste en raison de son parcours impressionnant qui représente le profil souhaité pour les besoins actuels du Musée, étant un complément pour l’équipe de direction en place, et de la cheffe de la muséologie, tout en contribuant aux objectifs de rayonnement du Musée et d’attraction de la planification stratégique. Une rencontre préalable avec le comité de direction avait aussi été réalisée. Le Conseil a entériné la nomination par sa résolution CA 2024-06-20 -5. Elle est entrée en poste le 17 juillet 2024.

L’appel de candidatures diffusé à l’externe est joint, il inclut l’ensemble de l’information requise.

4. Promotions internes

Le Musée ne fonctionne pas ainsi. Nous procémons par nomination.

5. Déplacements officiels

Nous publions régulièrement comme requis par la Loi les informations relatives aux déplacements. Veuillez vous référer à ce [lien](#), où se trouve l'information disponible par catégorie.

Les sociétés d'État ont été sensibilisées aux requis dans la fonction publique quant aux déplacements, cependant les exigences sont différentes. Cela dit, nous nous assurons en tout temps de réduire les déplacements au minimum, encore plus dans le contexte actuel. Nous devons cependant développer des liens et faire du démarchage pour attirer des expositions attractives, notamment à l'international, pour générer des revenus dans ce contexte difficile. Nous invoquons ici l'art. 22 face à cette partie de votre demande, car cela pourrait nous causer préjudice face à la concurrence en révélant des stratégies ou négociations en cours.

6. Justification d'un poste nouvellement créé

Concernant le poste de Cheffe de l'innovation et de la vision numérique, il figurait bien sur notre organigramme au moment de votre demande, mais le nom de la personne avait été omis; nous l'y ajoutons pour plus de clarté.

Le classement d'un poste de cadre est évalué selon différents facteurs et sous-facteurs. La gestion d'équipe est un élément qui est considéré parmi tant d'autres. Être dans le classement des cadres ne signifie pas nécessairement d'avoir des personnes sous sa responsabilité. La description d'emploi est jointe.

Veuillez noter que la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès vous informe de certains recours, notamment sur la révision possible de la présente réponse à votre demande dans les 30 jours.

Bien à vous.

Le responsable de l'accès à l'information,



M^e Marc Lajoie, LL.B., LL.M.
Secrétaire général et conseiller juridique